

Mission Recyclage Agricole du Haut-Rhin
A.R.A.A.
Bâtiment Europe
2, allée de Herrlisheim
68 000 COLMAR
Tel : 03.89.22.95.70
Fax : 03.89.22.95.77

RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES
DES PAPETERIES MATUSSIÈRE ET FOREST,
usine de Turckheim

ENCADREMENT DU SUIVI AGRONOMIQUE 1997

Nathalie VALENTIN
Janvier 1999

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	3
PRÉAMBULE.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. LE SUIVI ANALYTIQUE DES BOUES.....	4
I.1. COMMENTAIRES RELATIFS AU SUIVI RÉALISÉ EN 1997.....	5
I.1.1. <i>les boues mixtes cellulosiques</i>	5
I.1.2. <i>Les boues de désencrage</i>	6
I.2. CARACTÉRISATION ET SUIVI ANALYTIQUE RECOMMANDÉ PAR LA MISSION.....	6
II LE SUIVI DES SOLS.....	7
II.1. LE SUIVI ANALYTIQUE.....	7
II.2. LA VÉRIFICATION PRÉALABLE DE L'APTITUDE DU SOL À L'ÉPANDAGE DE BOUES CELLULOSIQUES DE PAPETERIES.....	8
III. DES RECOMMANDATIONS D'EMPLOI DES BOUES À REVOIR.....	9
III.1. ABAISSER LES DOSES D'EMPLOI.....	9
III.2. LE MÉLANGE BOUES DE MATUSSIÈRE ET FOREST AVEC DES BOUES D'AUTRES ORIGINES.....	9
III.3. EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE « NITRATES ».....	10
IV. L'INCIDENCE DES ÉPANDAGES DE BOUES DE DÉSENCRAGE.....	11
VI. LE BILAN DES ÉPANDAGES PLURIANNUELS SUR LES PARCELLES DU PLAN D'ÉPANDAGE 1997.....	12
VII. POINTS DIVERS.....	13
CONCLUSIONS.....	14



Avertissements

La réglementation relative à l'épandage en agriculture de boues issues d'installations classées est actuellement en cours de révision. Un arrêté de modification de l'arrêté du 2 février 1998, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, a été signé le 17 août dernier. Il est paru au journal officiel du 17 novembre 1998. A notre connaissance, ce texte ne concerne pas pour le moment les industries papetières. Il faut toutefois s'attendre, à court terme, à une modification de l'arrêté du 6 janvier 1994, dans les mêmes termes.

PRÉAMBULE

Le 26 août 1994, l'usine de Turckheim des Papeteries Matussière et Forest a signé, avec la Mission, une convention de suivi, reconductible annuellement par tacite accord.

C'est dans le cadre de cette convention que s'inscrit le présent document. Il repose sur le document de "rapport d'activité 1997" rédigé par AGRO Développement, prestataire de service pour le compte de l'usine de Turckheim et sur des constats généraux.

Il a deux objectifs principaux :

- ① Dresser un bilan de la filière de recyclage agricole des boues des Papeteries Matussière et Forest en 1997.
- ② Proposer des éléments d'amélioration pour les années à venir.

Compte tenu de la remise tardive du présent rapport, il comporte quelques recommandations applicables en 1999.

Introduction

Au cours de l'année 1997, les Papeteries Matuessière et Forest ont apporté deux modifications majeures au traitement de leurs eaux de process et au traitement des boues.

Les incidences qui en découlent sont de deux ordres :

- Les quantités de boues mixtes produites à la station d'épuration sont moindres, (33 800 tonnes brutes en 97, contre 56 500 tonnes en 96), au profit des boues de désencrage.
- Les boues mixtes déshydratées par filtre à bandes subissent une déshydratation complémentaire par passage sur presse à vis permettant d'atteindre de l'ordre de 50 % de siccité.

Parallèlement, des quantités de plus en plus importantes de boues de désencrage sont proposées à l'agriculture : 1 500 tonnes brutes en 96 et 6 500 tonnes en 97. Ces quantités correspondent aux boues produites durant les périodes de fermeture et de chômage technique des briqueteries, la destination prioritaire des boues de désencrage.

Cette situation, associée à la volonté de ne plus réaliser de stockage de boues en bordure de parcelles agricoles, a occasionné des difficultés importantes au stockage et surtout au déstockage des boues sur le site II, générant des plaintes du voisinage.

Mais malgré ces difficultés cette décision permet aux Papeteries Matuessière et Forest d'adhérer à la Charte Qualité Départementale. Le Directeur de l'usine a d'ailleurs annoncé cette adhésion lors de la conférence de presse organisée à l'occasion du lancement de la campagne départementale d'information « Tabou(e) story », le 27 septembre 1997 ; adhésion concrétisée le 24 avril 1998.

Pourtant, des progrès restent nécessaires dans de nombreux domaines pour respecter l'intégralité des règles de la Charte Qualité Départementale et fiabiliser la filière. Par ailleurs, des progrès sont encore nécessaires dans le suivi du recyclage et surtout dans le rendu des réalisations.

Ainsi, nous aborderons successivement les points positifs et les améliorations encore nécessaires dans les domaines du suivi analytique des boues et des sols, des recommandations d'emploi. Enfin nous présenterons un bilan des cumuls d'épandage sur l'ensemble des parcelles incluses dans le plan d'épandage 1997 des boues des Papeteries Matuessière et Forest.

I. Le suivi analytique des boues.

En 1997, de l'ordre de 6500 tonnes de boues de désencrage ont été épandues en agriculture. Elles ont donc fait l'objet d'un suivi analytique au même titre que les boues mixtes.